



**NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 15 octobre 2025

---

Le Conseil municipal a adjugé les prestations d'assainissement du béton de la dalle de l'ancien bâtiment des travaux publics à l'entreprise Sikabau AG.

Le Conseil municipal a adjugé les prestations d'ingénieur électricien pour la mise aux normes AEAI de l'EMS de Zambotte, au Bureau d'Etudes Electriques BEE.

Le Conseil municipal a décidé de répartir à parts égales les relevés de bâtiments pour l'année 2024/25 aux bureaux IG Group SA et Géosat SA.

Le Conseil municipal a autorisé l'utilisation du terrain de football dans le cadre de l'exercice du 28 octobre 2025 de Air-Glaciers en collaboration avec Air-Zermatt et les ambulanciers.

Le Conseil municipal a donné son accord pour ouvrir les guichets de la Maison de Commune, uniquement les matins, de 7h30 à 12h00. Cette décision, effective au 1er janvier 2026, ne s'applique pas à la semaine précédant un week-end électoral ou de votations, période durant laquelle les citoyennes et citoyens peuvent déposer leur enveloppe aussi bien le matin que l'après-midi, du lundi au vendredi, de 14h00 à 17h30, respectivement 17h00 le vendredi.